



Madame, Monsieur le Préfet(e)

Bordeaux, le 21 avril 2021.

Comme vous le savez, les compétitions sportives nationales amateurs, qu'elles soient en intérieur ou en extérieur, ont été mises à mal à cause de la pandémie.

Chaque année, en mai, les meilleurs archers français se retrouvent lors de championnats de France de tir à l'arc ; point d'orgue de leur saison sportive. Plus de 500 qualifiés, de tout âge s'y retrouvent pendant un long week-end.

Bien que les épreuves de ces championnats se déroulent à l'extérieur, (en forêt), la Fédération Française de Tir à l'Arc a dû s'astreindre à annuler cette rencontre afin d'éviter le rassemblement qu'occasionnerai une telle manifestation sur un même site.

Afin de pallier à cette annulation, la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc), a mis en place le Trophée National de Tir Nature. Ce Trophée se déroulera sur les sites des clubs, sur tout le territoire. Ainsi, les archers pourront se mesurer tout en respectant un protocole sanitaire strict, en évitant un fort rassemblement sur un même site.

La FFTA a demandé à ses Comités Régionaux de soutenir et organiser ces rencontres.

C'est pourquoi, le Comité Régional de Tir à l'Arc de Nouvelle Aquitaine, vous assure de son entière confiance et soutient vis-à-vis des clubs de Castelnau de Médoc (33), La Lande de Fronsac (33) et Marmande (47) qui vous adressent respectivement leur demande d'autorisation ce jour.

Les protocoles mis en place sont stricts et l'organisation respecte scrupuleusement les consignes de la FFTA.

Ainsi, nous vous remercions à l'avance de votre bienveillance quant à la demande des trois clubs cités plus haut et de l'autorisation que vous voudrez bien leur accorder.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous semblerait utile de connaître et vous adressons, Madame, Monsieur, le Préfet(e), nos salutations sportives.

Virginie SEGUY
Présidente Commission Sportive Parcours
Comité Régional de Tir à l'Arc de Nouvelle Aquitaine
parcourscrnata.sequyvirginie@gmail.com

